

COMPTE-RENDU N° 5/17
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU MARDI 16 MAI 2017 à 20H30

Présents : FUMEY,, BUSSIERE, VACELET, GINDRE, MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, GIET, DRUET, LANOY (Proc.), VALCHER, CHEVALIER

Excusés : FRATER (Proc. à LANOY), PINGON

Secrétaire séance : SEIGNEZ P.

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 12 juin 2017 à 20h. Le Maire remet le projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi aux conseillers municipaux afin de l'étudier avant la rencontre avec le bureau d'études le 12 juin prochain.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité (après avoir notifié M. VALCHER en absent excusé suite à un oubli).

Projet méthanisation : le maire informe que la société Dole Biogaz a trouvé des investisseurs pour le financement du projet de méthanisation. La signature du protocole d'accord avec les agriculteurs a été concluante. Les travaux devraient débuter fin d'année 2017 pour une durée d'un an.

Rappel des élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

Pas de compte rendu de délégations à cette séance.

II Travaux Avenue Eisenhower :

- Point sur les subventions : Le maire détaille les subventions qui ont été sollicitées et dont le montant a été notifié en fonction du devis d'estimation des travaux qui s'élève à 289 000 € HT.
 - Une aide financière au titre de la réserve parlementaire de M. le Député du Jura a été accordée à hauteur de 3000 €
 - Une aide au titre du schéma des modes doux a été octroyée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 10 374.97 € concernant la liaison douce.
 - Deux subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental du Jura. L'aide financière au titre des amendes de police s'élève à environ 10 500 €. Le dossier déposé au titre de l'ESTJ (Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes) a été refusé du fait que cette Avenue est une route départementale et donc inéligible.
 - Concernant l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), qui devait s'élever à environ 108 000 € : Au vu des nombreux dossiers déposés par les communes, une commission a dû trancher sur les projets prioritaires. Les autres dossiers sont revus au cas par cas par le Préfet. Nous pourrions prétendre à une aide de 35 000 €. Celle-ci pourrait être réévaluée. A suivre.
- Réalisation d'un prêt : Désignation de l'organisme bancaire :
Du fait de la baisse des aides non prévue lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de contracter un prêt à hauteur de 90 000 € ne sachant pas à ce jour le versement réel des aides que percevra la commune. Au vu des quatre organismes bancaires qui ont répondu à l'offre, la proposition la plus intéressante est celle du CREDIT MUTUEL pour une durée de 15 ans avec un taux à 1.15 %. Le conseil municipal décide de retenir cet organisme pour le prêt. Délibération votée à l'unanimité.
Le Maire présente en même temps le document de valorisation financière et fiscale 2016 établi par la trésorerie municipale du Grand Dole qui laisse apercevoir un faible fond de roulement lors des années de gros investissements.

III Revalorisation de l'indice brut terminal des indemnités de fonction des élus : Délibération

Les montants maximums bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du relèvement de la valeur du point d'indice et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique. Notre délibération du 9 mars 2015 faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération avec effet au 1^{er} février 2017 sans changer le taux du montant des indemnités soit 27.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale pour le Maire et 7.43 % pour les adjoints. Délibération votée à l'unanimité.

IV Renouvellement des contrats avec la SOGEDO :

Deux contrats arrivent à leurs termes.

- Le contrat pour l'entretien des poteaux incendie : Le Maire propose de le renouveler du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2029. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour cette prestation de service. Délibération votée à l'unanimité.
- Initialement la Sogedo proposait à la Commune de renouveler le contrat pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2029. Après leur avoir signalé que la compétence assainissement serait transférée au 1^{er} janvier 2018 à la CAGD, un contrat du 1^{er} mai au 31 décembre 2017 a été proposé. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour cette prestation de service jusqu'au 31 décembre 2017 compte tenu du transfert de cette compétence à l'Agglo. Délibération votée à l'unanimité.

V Terrains MARLIN : Propositions :

La commune de BREVANS a acheté le terrain de la succession MARLIN Janine derrière l'habitation rue de la courbe à Brevans afin d'aménager un chemin de desserte en prolongation de celui existant. Le Maire rappelle qu'il a rencontré les propriétaires du chemin des Topes qui souhaitent acquérir individuellement une partie de la propriété de la commune. Le Maire a rencontré également les deux propriétaires concernés par le passage du chemin de desserte. L'intérêt de la commune étant de permettre à des familles de s'installer dans nos communes, le Maire a rencontré le service du Grand Dole Habitat pour étudier la possibilité de créer des logements à loyer modéré sur la partie de la commune. Le Maire présente aux conseillers les différentes propositions réalisées par ce service. Après avoir débattu sur ce dossier, le conseil municipal autorise le Maire à continuer les négociations avec Grand Dole Habitat. POUR : 13 CONTRE : 1. Lors d'une prochaine séance du conseil, le service Grand Dole Habitat viendra présenter son projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Analyse du marché sur les dépenses de télécommunications : après avoir adhéré au groupement de commandes avec la CAGD dans le cadre du service des téléphonies, l'analyse du marché a fait apparaître qu'une économie de 41% pourrait être réalisée en intégrant le marché du Grand Dole. La ligne fixe et les services internet conserveraient l'opérateur actuel ORANGE. Le téléphone mobile changerait de fournisseur pour aller chez l'opérateur BOUYGUES TELECOM. Au vu du résultat de cette analyse, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché de téléphonie et tout autre document afférent à cette affaire. Délibération votée à l'unanimité.
- Demandes d'installation d'un camion pizzas : Deux demandes ont été adressées à la mairie pour l'installation d'un camion pizzas sur la commune. Le conseil municipal a décidé de retenir M. LARDERET (le Papey) qui actuellement est installé à Baverans le Jeudi. Son camion sera stationné en face de la mairie tous les samedis à partir de 17h30.

- Atelier Comédie Musicale : Tiphaine CHANDON a organisé une réunion le 3 mai dernier à la salle polyvalente de Brevans pour expliquer son projet de comédie musicale destiné aux enfants de Brevans et Baverans. Personne ne s'étant manifestée, le maire informe que Mme CHANDON se voit dans l'obligation d'annuler son projet.

INFORMATIONS DIVERSES

- Fédération nationale de la Libre Pensée : celle-ci convie les administrés à la conférence de David Gozlan, secrétaire de la FNLP le samedi 27 mai prochain à 15h30 en mairie de Dole.

Questions posées par les conseillers municipaux

- Mme BUSSIERE invite les conseillers municipaux et la population brevannaise à la journée de la résistance qui aura lieu le samedi 27 mai 2017 à 11h au bois des Ruppes.
- Le maire informe que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Séance levée vers 22 H 00

Le Maire, G. FUMEY